

Vingt-trois contrats — ancienne version du gabarit

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **L'agent ne dit pas lesquels doivent être repris.** Une clause ancienne n'est pas une clause invalide, et reprendre un contrat signé suppose un avenant, donc l'accord du cocontractant.

Les trois modifications du 12/06

Modification	Nature	Contrats concernés sur les 23
Clause de responsabilité réécrite	Substantielle	23
Mention de traitement de données ajoutée	Substantielle	23
Correction de renvoi interne	Rédactionnelle	6

La troisième modification ne concerne que six contrats sur vingt-trois. Les compter tous les vingt-trois comme « affectés par trois modifications » ferait ouvrir dix-sept dossiers sans objet.

Les 23, par date de renouvellement

Période de renouvellement	Contrats	Ce que ça permet
Avant décembre 2026	9	Nouvelle version sans négociation
1er semestre 2027	7	Idem, plus tard
2e semestre 2027	4	Idem
Sans échéance de renouvellement	3	Avenant nécessaire

La cause, et sa correction

Élément	Constat	Correction proposée
Emplacement du gabarit	Deux copies, dont une dans un dossier partagé	Un seul emplacement
Nature de la correction	—	Un réglage, pas une consigne

Une consigne demandant de ne plus utiliser l'ancienne copie tiendrait quelques semaines.
Un gabarit qui n'existe qu'à un endroit tient tout seul.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.